

DROIT ET DÉFENSE

*Revue française des questions juridiques et politiques
de défense nationale et de sécurité internationale*

LE COMMISSAIRE DU BUNDESTAG A LA DÉFENSE

par Michèle GUILLAUME-HOFNUNG, Maître de conférences à l'Université de Paris V

LE PACTE DE STABILITÉ EN EUROPE

par Xavier LATOUR, Allocataire-moniteur à l'Université de Paris V

LE RÉGIME JURIDIQUE DU PERSONNEL CIVIL DE LA DÉFENSE

par Nicolas MAILLARD, Chercheur au Centre DROIT ET DÉFENSE

DROIT CONSTITUTIONNEL ET ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA DÉFENSE

LIBERTÉS PUBLIQUES

SÉCURITÉ INTERNATIONALE, MAINTIEN DE LA PAIX ET DROIT HUMANITAIRE

DROIT DES ESPACES INTERNATIONAUX

ARMEMENTS ET TECHNOLOGIES STRATÉGIQUES

DROIT EUROPÉEN DE LA DÉFENSE

DROIT PÉNAL DE LA DÉFENSE

TEXTES OFFICIELS

NOUVELLES D'ACTUALITÉ

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Trimestriel - 3ème année - juillet 1995

n° **95/3**

Commission paritaire : 74 497 - ISSN : 1247-2220 - 90 FRANCS

CENTRE DE RECHERCHES DROIT ET DÉFENSE

DE LA FACULTÉ DE DROIT DE PARIS V - UNIVERSITÉ RENÉ DESCARTES

EDITORIAL

L'élection d'un nouveau Président est, sous la Vème République, un événement de première importance. Mais il l'est plus encore, sans doute, dans le domaine de la défense nationale et de la politique étrangère. Aussi, était-il normal que nous procédions à une première analyse des propositions faites par M. Jacques Chirac lors de sa campagne électorale et dans les premières semaines de sa présidence (cf. l'article de X. Latour). Comme chacun se souvient que cette campagne a été essentiellement dominée par les questions économiques et sociales, on ne s'étonnera pas de constater que le futur Président de la République a été - comme ses principaux concurrents - peu prolixe et assez imprécis sur les dossiers complexes de la politique de défense.

Pourtant, il ressort de ce survol du programme Chirac une prise de position audacieuse (le choix d'une évolution vers l'armée de métier) et la volonté de rompre avec une certaine frilosité des décisions militaires pour affirmer le rôle de la France dans le monde. Les premières décisions présidentielles vont dans ce sens, comme la mise en place de la Force de réaction rapide en Bosnie ou la reprise temporaire des essais nucléaires français (cf. l'analyse d'O. Gohin). Est-ce à dire que les actions du Président en matière de défense seront pour autant marquées par un style "cocardier" ?

Cela n'est pas sûr, car d'autres aspects moins visibles des orientations présidentielles pourraient, au contraire, remettre en cause des éléments traditionnels de l'institution militaire française. D'ores et déjà, la perspective d'une possible fermeture du plateau d'Albion montre que des modifications importantes pourraient toucher les forces nucléaires. Mais l'élément le plus important sera sans doute la refonte désormais certaine de la loi de programmation de 1994 avec, à la clé, le renoncement à certains projets importants et des sacrifices financiers significatifs pour la DGA et les Armées. Dans un domaine plus politique, le nouveau Président - que l'on soupçonne parfois de ne pas avoir la fibre européenne - pourrait accélérer la marche vers certains aspects de l'Europe de la défense, tels que la coopération opérationnelle franco-britannique, la constitution d'euro-forces (cf. la rubrique de P. Labbé) ou encore la mise sur pied d'une Agence européenne de l'armement. Autant d'avancées concrètes qui pourraient se révéler importantes, mais qui remettront nécessairement en cause les réflexes traditionnels et l'autonomie de gestion et de décision du système de défense français.

Au total, il n'est pas exclu d'imaginer un scénario dans lequel la mise en avant de nos forces sur le terrain et un certain raidissement patriotique serviraient à compenser - aux yeux de l'institution militaire - une volonté de réforme et de "reformatage" beaucoup plus forte que par le passé. Ce serait, en quelque sorte, le véritable enterrement du trop consensuel (et balladurien) *Livre Blanc*.

Autant dire que les observateurs de la politique de défense et de sécurité que nous sommes vont rester très attentifs aux prochaines évolutions avec, en permanence, le double souci de replacer les décisions gouvernementales dans leur contexte européen et international (cf. dans ce numéro, les articles sur le commissaire du *Bundestag* à la Défense, le Pacte de stabilité en Europe, le TNP, les règles communautaires sur le double usage) et d'en faire une analyse juridique rigoureuse. Du travail en perspective pour la troisième année de notre Revue.

Bertrand WARUSFEL

Rédacteur en chef de la Revue